

*Au cours de l'année écoulée, trois membres ont quitté le Conseil Municipal, deux pour cause de déménagement, un pour raison personnelle. Sur le plan réglementaire, cette réduction ne nécessite pas un nouveau vote de la population. Et sur le plan fonctionnel, l'expérience a montré qu'une équipe de 12 personnes s'avère suffisante pour administrer une commune comme la nôtre dans de bonnes conditions. **Le Conseil Municipal vous renouvelle ses MEILLEURS VŒUX pour 2023.***

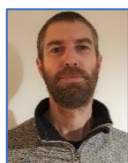
Les vœux du Maire, une tradition retrouvée

Après deux années sans, c'est dans une ambiance chaleureuse que les membres du Conseil Municipal ont accueilli un public d'environ 80 lavernois, dont 4 anciens maires, le vendredi 6 janvier dans la salle de la mairie.



Outre les vœux à la population et les divers remerciements, **Alain Pelot** a présenté son équipe avant de mentionner les réalisations de la première partie du mandat actuel et d'annoncer celles à venir sur la deuxième moitié, plus nombreuses et plus marquantes.

Les participants ont ensuite été invités à partager le verre de l'amitié autour du copieux et savoureux buffet organisé par **Dédée**, avec le savoir-faire et le dévouement que chacun lui connaît. Face à la charge, plusieurs conseillers lui ont prêté main forte, à la préparation comme au service.



Pierre Peguin, nouvel employé communal

Si vous ne le connaissez pas personnellement, vous l'avez peut-être déjà vu en action dans les rues de la commune. Pierre succède à **Michel Tournier** qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ils ont passé trois mois ensemble pour la passation de témoin.

Depuis, Pierre est seul au poste et poursuit sa formation sur le tas. Il a 37 ans, vit en couple avec un enfant, réside dans la commune depuis 2018, et était auparavant menuisier aluminium.



Changement au poste de 2^{ème} adjoint du Conseil Municipal

Depuis le début de la mandature 2020/2026, **Martine Nicolet-Chevalier** occupait le poste de 2^{ème} adjoint au sein du Conseil Municipal. Il y a quelques semaines, elle a exprimé le souhait d'être déchargée de cette fonction.

Son départ nécessitant l'accord du Préfet du Doubs, l'officialisation a été obtenue à la fin de l'année 2022. Lors de la séance du 16 janvier 2023, les conseillers municipaux ont été appelés à lui choisir un successeur et **Patrick Dambre** a été élu.

Démographie de Lavernay

L'Insee a procédé à une mise à jour du dossier consacré à notre commune sur son site internet en décembre 2022. Parmi les données les plus récentes figurent celles sur les naissances et les décès à Lavernay de 2014 à 2021. Nous vous les livrons ci-dessous.

Pour une information plus complète, consulter le site : [Dossier complet – Commune de Lavernay \(25332\) | Insee](https://www.insee.fr/fr/statistiques/1511144?geo=COMMUNE-25332)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décès domiciliés	1	2	2	3	2	4	0	2
Naissances domiciliées	10	7	10	9	7	7	9	5

Calendrier 2023 du don du sang à Saint-Vit

MES RENDEZ-VOUS DON DE SANG

SALLE DES FÊTES DE SAINT-VIT

Promenade des Planches

Jours et heures des collectes

Lundi 23 janvier 2023	16h à 20h
Lundi 20 mars 2023	16h à 20h
Lundi 22 mai 2023	16h à 20h
Lundi 24 juillet 2023	16h à 20h
Lundi 18 septembre 2023	16h à 20h
Lundi 20 novembre 2023	16h à 20h

L'association des Vire-Tamis vous invite à une soirée « Gibier »



Le rendez-vous est fixé au samedi 25 février, à 20 heures, en salle polyvalente. L'apéritif est offert. Au menu : terrines de sanglier et de chevreuil faites « maison ». Réservation impérative auprès de Dédée au 06 30 34 20 10. Tarif adulte : 15 €, moins de douze ans : 8 €.

Recevez le « Lavern' Infos » en fichier PDF

Le mois dernier, nous vous avons proposé le service « Flash Infos » qui permet d'être informé en temps réel de toute modification intervenue sur notre site internet www.lavernay.fr

Nous prolongeons ce mois-ci la modernisation de notre communication en proposant, à ceux d'entre vous qui le souhaitent, de leur adresser **les prochains numéros de Lavern' Infos en fichier PDF à leur adresse courriel au lieu de la formule papier distribuée en boîte aux lettres.**

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez utiliser le formulaire « contact » de notre site <https://www.lavernay.fr/contact/> ou en faire la demande auprès du Secrétariat de Mairie.

Taxe d'aménagement 2023

Lors de la séance du Conseil Municipal de décembre, **le taux de la part communale de cette taxe pour 2023 a été reconduit à son niveau antérieur, soit 4.5%**. Celui de la part départementale, non encore connu pour 2023, était précédemment de 1% pour le Doubs.

Quant au prix du m² de surface de construction constituant l'assiette de cette taxe, il a été fixé par les Pouvoirs Publics à 886 €, contre 820 € en 2022, pour tout le territoire national hors Ile de France.

Rappelons que cette taxe, payable en une seule fois, sauf si elle est supérieure à 1500 €, est due sur toute nouvelle construction nécessitant une autorisation d'urbanisme (abri de jardin, extension, piscine, ...)

Pour plus d'informations, consulter le site officiel de l'Administration Française

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23263>